



ASSEMBLÉE NATIONALE

11ème législature

Soudan

Question écrite n° 73843

Texte de la question

M. Michel Terrot attire l'attention de M. le ministre des affaires étrangères sur les enjeux nouveaux engendrés par le développement de l'activité pétrolière au Soudan. Il souhaiterait notamment savoir quelles dispositions le ministre compte prendre pour veiller à ce que le retour à la paix soit bien la condition sine qua non d'un éventuel développement des relations commerciales de la France avec ce pays. De manière plus générale, il lui demande quelles actions la France et l'Union européenne souhaitent engager pour favoriser le retour à la paix au Soudan.

Texte de la réponse

Le conflit interne au Soudan, né avec l'indépendance, a repris en 1983, après onze années de répit. Il oppose les forces armées soudanaises à l'Armée populaire de libération du Soudan dirigée par John Garang. Les hostilités ont causé entre 500 000 et 2 millions de victimes selon les estimations, essentiellement du fait de la dégradation de la situation humanitaire. Des exactions sont perpétrées dans le cadre du conflit (assassinats de civils, enlèvements de femmes et d'enfants, enrôlements et déplacements forcés de population, détournement de l'aide humanitaire). La mise en exploitation des premiers gisements pétroliers, à partir du mois d'août 1999, s'est en outre traduite par une recrudescence des combats. Les champs de pétrole, qui constituent des enjeux stratégiques, sont en effet devenus les cibles des attaques de la rébellion. Les conditions de leur mise en exploitation ont également fait l'objet d'interrogations, notamment concernant des déplacements forcés de populations dans les zones concernées. Ni la France ni l'Union européenne n'ont décidé de sanctions économiques à l'encontre du Soudan. Aucune entreprise française n'exerce par ailleurs d'activité d'exploitation pétrolière dans ce pays. Cependant, consciente de l'importance d'une solution politique au conflit sud-soudanais, la France soutient diplomatiquement et financièrement, comme le reste de la communauté internationale, la médiation régionale menée depuis 1993 par l'Autorité intergouvernementale pour le développement (IGAD) sur la base d'une déclaration de principes acceptée par les parties et prévoyant l'autodétermination du Sud. La France et ses partenaires de l'Union européenne ont en outre engagé, depuis 1999, un dialogue renouvelé avec les autorités de Khartoum, au sein duquel sont abordées la recherche d'une solution au conflit du Sud, la démocratisation et la situation des droits de l'homme. La reprise progressive de l'aide communautaire, suspendue en 1990, dépendra des progrès effectués dans ces domaines. La France a en outre salué la signature, le 19 janvier 2002, d'un accord de cessez-le-feu de six mois renouvelable dans les monts Nouba, qui prévoit un mécanisme d'observation international auquel elle participe à hauteur de deux personnels civils.

Données clés

Auteur : [M. Michel Terrot](#)

Circonscription : Rhône (12^e circonscription) - Rassemblement pour la République

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 73843

Rubrique : Politique extérieure

Ministère interrogé : affaires étrangères

Ministère attributaire : affaires étrangères

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 4 mars 2002, page 1189

Réponse publiée le : 6 mai 2002, page 2308